

15. Décision modificative numéro 2 Budget principal.

34153 Code INSEE		Mairie de LES MATELLES Budget Communal 07600		DM n°2 2020	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal					
decision modificative du budget principal					
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
 FONCTIONNEMENT					
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6156 : Maintenance	0,00 €	4 180,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6161 : Assurance multirisques	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-617 : Etudes et recherches	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6182 : Documentation générale et technique	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6188 : Autres frais divers	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6226 : Honoraires	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6228 : Divers	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6251 : Voyages et déplacements	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-63513 : Autres impôts locaux	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 000,00 €	21 030,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6338 : Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00 €	1 070,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	28 970,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
 INVESTISSEMENT					
D-2033-981 : voirie	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 773,68 €	0,00 €	0,00 €	
D-2051-999 : extension école élémentaire	0,00 €	2 413,20 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	6 686,88 €	0,00 €	0,00 €	
D-21312-999 : extension école élémentaire	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2135-999 : extension école élémentaire	0,00 €	10 224,95 €	0,00 €	0,00 €	
D-2151-981 : voirie	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2152-981 : voirie	27 011,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	77 011,83 €	70 224,95 €	0,00 €	0,00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

Pierre Ader :

Il s'agit de réactualiser nos comptes investissement et fonctionnement, car il y a eu des variations par rapport à ce qui avait été projeté, il nous faut diminuer les crédits sur certaines lignes, augmenter des crédits sur d'autres lignes. Fonctionnement diminution de crédit on a 50 000€ de charges à caractère général et une augmentation de 28 000€ de charges de personnel et frais assimilés. Coté

investissement, pour pouvoir augmenter la partie *(Ndlr : inaudible)* extension des modulaires, il nous faut réajuster parce qu'il y avait un manque, on a pris sur des lignes budgétaires de projets investissement qui n'étaient pas encore démarré. (...) Cela ne modifie pas l'équilibre du budget car on est toujours sur les mêmes recettes et les mêmes dépenses.

Gwenaëlle. Guerlavais :

Plusieurs questions... Vous pouvez soupirer tout de suite.

Je suis surprise, car on a voté le budget il n'y a pas si longtemps que ça et je suis surprise donc, qu'on soit amenés, quelques mois après à revenir dessus ... Si c'est pour des dépenses liées à des choses imprévues, je peux comprendre. Le sentiment, sans doute à tort, que j'ai est que ces dépenses pouvaient être prévisibles, donc j'aimerais que vous m'explicitiez certains points.

Le premier est sur l'augmentation des dépenses d'impôts locaux. Je ne comprends pas bien de quel impôt il s'agit. De ce que je comprends, c'est un impôt dont la commune doit s'acquitter, il ne s'agit pas de l'impôt foncier et qu'est-ce qui lui est arrivé de spécifique pour que le calcul annuel change ? Qu'est ce qui fait que cette année on recalcule pour arriver à cette augmentation ?

Alain Barbe :

Désolé, je n'ai pas saisi le sens de votre dernière question ...

Pierre Ader :

Quand on construit le budget, on flèche les projets car on les connaît en investissement, sur le fonctionnement on affecte par exemple pour les honoraires, on avait affecté 20 000€. Si on se rend compte en fin d'année qu'on ne les a pas utilisés, on les flèche pour d'autres postes, notamment les personnels, puisqu'on a eu des personnels en remplacement suite au covid, les frais de nettoyage des locaux par des entreprises privées. Tout ça e sont des dépenses qu'on n'avait pas prévues. Concernant les impôts, il arrive qu'en cours d'année, la DGFIP remette à jour certaines valeurs donc il y a des réactualisations et on doit prendre des décisions modificatives pour répondre à ces demandes-là. Ce sont des sommes qui restent modestes.

(Ndlr : Alain Barbe explique comment se fait un budget)

Gwenaëlle Guerlavais :

Désolée, mais il s'agit de quel impôt ? C'est marqué « Autres impôts locaux 7 000€ », ligne 63-513.

(Ndlr : Moment de flottement. Ni le maire, ni la secrétaire générale de mairie, ni le premier adjoint n'ont la réponse. Gwenaëlle Guerlavais est obligée de se lever pour leur montrer la ligne en question. L'attente dure plusieurs minutes).

Alain Barbe :

On regardera.

Gwenaëlle Guerlavais :

Pas de souci.

J'ai une question concernant l'accroissement non négligeable des dépenses de personnel. J'imagine que c'est lié à cette période de COVID, mais s'il s'agit d'arrêts maladie. Logiquement on devrait avoir les atténuations de produit, ce qui est en gros remboursé par la Sécurité Sociale.

Comme dans la partie recettes je ne les vois pas, j'imagine que ce ne sont pas des arrêts maladie ... C'est plutôt lié à l'embauche de personnel supplémentaire, non ?

Alain Barbe :

Les atténuations de charge ne se font pas sur le COVID, donc on va avoir des charges de personnels beaucoup plus importantes. C'est ce qui nous inquiète, il faut pallier à des remplacements, il faut continuer à payer le personnel normalement, et en plus on a besoin de solliciter des sociétés de service pour venir compléter car on a du mal à trouver du personnel de remplacement. Voilà très clairement l'équation.

Gwenaëlle Guerlavais :

La troisième question porteur sur la partie investissements et concerne l'extension de l'école élémentaire, pour un budget total de plus de 60 000 €. Je m'interroge car ça devait être prévu initialement, non ?

Ces 60 000 € correspondent à quoi par rapport à ce qu'on a voté fin juillet ?

Alain Barbe :

Lorsqu'on a fait l'évaluation des modulaires on l'a fait dans une période très particulière dans laquelle on avait surtout le chiffrage des modulaires eux-mêmes, et ensuite on a découvert aussi l'ensemble des aménagements qui allaient être nécessaires pour pouvoir les implanter. Je rappelle que le projet des modulaires, même s'il a été imaginé avant le Covid, a fait l'objet d'ajustements, notamment en lien avec les enseignants de manière à les positionner pour optimiser au mieux le fonctionnement de ces modulaires avec l'école. Et donc ça a conditionné derrière aussi des implantations différentes, des accès directs avec l'école, tout un tas de choses qui ont été entreprises. Sachant que nous avons fait un estimatif beaucoup plus important que le coût réel de l'opération. Donc la finalité est qu'on a largement été financé sur cette opération qui se retrouve finalement être inférieure au prévisionnel.

Gwenaëlle Guerlavais :

Merci pour ces précisions. Et la dernière, Pierre Ader, vous avez répondu en partie mais est-ce que vous pourriez être un petit peu plus précis parce que de fait ça représente quand même des dépenses beaucoup plus importantes. Plus de 70 000€, de fait vous allez devoir modifier la partie dépenses pour être à l'équilibre.

Quelles sont les mesures rectificatives que vous allez prendre pour être à l'équilibre ? Est-ce que vous allez «rogné» sur certains budgets par ailleurs ?

Alain Barbe :

En fait il s'agit d'une provision qu'on fait sur les investissements, donc on fait un prévisionnel, l'objectif c'est de rester sur ce prévisionnel. On peut être en dessous, c'est pas interdit, tout simplement lorsque le besoin s'exprime sur des investissements qui sont nécessaires, on met en stand-by des opérations qui ne pourront pas être engagées de toute façon puisqu'on avait fait un programme ne prenant pas forcément en compte cette période Covid, donc les programmes d'investissement sont tout simplement en report pour palier à l'urgence et c'est l'objet de la décision modificative

Gwenaëlle Guerlavais :

Est-ce que vous avez "fléché" certains de vos projets que vous reportez de façon plus précise ?

Alain Barbe :

On en a parlé notamment dans les demandes des subventions, il faudrait reprendre l'ensemble des projets d'investissement qui étaient programmés, durant cette période il n'est pas fantaisiste de différer des programmes sur le budget suivant.

Pierre Ader :

Je répète, c'est juste des basculements de compte à compte. Sur l'extension de l'école élémentaire et de la cantine, on était sur un marché d'urgence donc on n'était pas obligés de connaître le cout final du projet pour pouvoir lancer les travaux. On était tenus par des délais, c'est pour ça qu'on a des variations mais on est sur l'enveloppe qui était prévue. Sur l'équilibre général ça ne change absolument rien, on est à peu près sur les estimatifs qui ont été faits.

Alain Barbe :

Sur la ligne dont nous avons parlé et échangé tout à l'heure (*Ndlr : « autres impôts »*), il s'agit de taxes sur salaires, donc de recrutement. D'autres questions. Je mets au vote, 3 abstentions.

VOTES POUR : 16

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Le Collectif)

Commentaire : En juillet dernier, le Collectif des Matelles n'a pas voté le budget proposé puisque nous ne partagions pas les mêmes orientations politiques. Il n'était donc pas possible, en toute cohérence, de voter « pour » des modifications de ce budget. Toutefois, comme ces modifications portaient sur des dépenses de personnel et sur les travaux d'extension de l'école, nous n'avons pas voté « contre » mais préféré nous abstenir.

16. Autorisation spéciale de dépenses de fonctionnement et d'investissement avant vote du budget 2021

Alain Barbe :

L'objectif est de permettre à la collectivité de continuer à engager les dépenses et recettes pendant la première partie de l'année avant que ne soient votés les budgets. C'est de la sémantique mais nécessaire, une délibération à soumettre. Mise au vote, c'est voté.

BUDGET	DESIGNATION Chapitre de dépenses	RAPPEL BUDGET	MONTANT Autorisé 25%
PRINCIPAL			
DEPENSES INVEST	EPENSES REELLES et ORDRE	1 452 432 ,37 €	363 108 ,09
DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES et ORDRE DE FCT	2 079 698,56 €	519 924,64 €

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

Commentaire : Le Collectif des Matelles a voté « pour » car il s'agit d'une demande classique afin de ne pas paralyser l'avancement des projets d'ici le vote du budget en 2021.

17. Mise à jour de la longueur des voiries communales

Alain Barbe :

Mise à jour de la voirie communale : je vais laisser le 1^{er} adjoint nous expliquer en quoi ça concerne.

Christian Amat :

Cette délibération est liée au montant de la dotation globale de fonctionnement. Elle est calculée en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de voirie publique communale. La longueur de la voirie communale déclarée à la préfecture par la commune doit être réactualisée. Je rappelle ici que la dernière mouture datait de 1999. Les mises à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications des voies nouvelles communales ont été établies le 3 novembre 2020 par les services de la mairie. Le linéaire de voirie représente un total de 13 720 mètres linéaires appartenant à la commune. Donc le conseil municipal doit délibérer, précise que la longueur de voirie communale est de 13 720 mètres linéaires.

Alain Barbe :

C'est la suite de la décision qui a été prise de signer le devis permettant l'étude qui a donc requalifié les voiries communales pour 13 720 mètres linéaires. Question ?

Gwenaëlle Guerlavais :

Avant on était à combien ? Je n'ai pas forcément bien compris le mécanisme mais ça va rentrer en ligne de compte dans les dotations de l'Etat, c'est ça ? En gros est-ce qu'on a augmenté la longueur de voirie et est-ce qu'on peut espérer ainsi une dotation plus importante ?

Alain Barbe :

De 12 620, on passe à 13 720. Donc on a un peu plus de voirie en plus et ça contribue en effet à l'augmentation des dotations mais pour 2022. Donc il s'agit de m'autoriser à engager les démarches pour pouvoir déposer ce nouveau linéaire de voirie communale. Mise au vote.

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

18. Emploi d'un vacataire en conseil et expertise de ressources humaines

Alain Barbe :

Recours d'une vacataire dans le domaine de l'expertise en ressources humaines. Ca fait suite à plusieurs interventions que j'ai déjà fait sur le sujet concernant notre besoin en ressources humaines. Notre commune grandit un peu et forcément on a des besoins nouveaux, notamment en RH on a une charge beaucoup plus importante et on a une remise à niveau globalement de l'ensemble des dossiers RH de notre commune avec la mise en place du « rifseep » du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de nos agents

*(Ndlr : Le **RIFSEEP** ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat).*

Ce dispositif assez technique doit être mis en place, il nécessite un temps important, mettre à plat l'ensemble des carrières des agents et surtout mettre en place une politique bien concertée de manière à pouvoir attribuer ce rifseep à nos agents de manière très équitable, ce sont des primes qui viennent s'ajouter à leur rémunération de base. Ces primes peuvent être attribuées sur différents critères. Nécessité en RH de remettre à plat les fiches de poste de l'ensemble des agents, les plannings de travail, tout un dispositif tout un travail à faire. Aujourd'hui les effectifs administratifs de la commune sont ce qu'ils sont, donc on propose pour ne pas avoir à créer de poste nouveau, une convention qui va nous permettre d'avoir un agent spécialisé qui a cette expertise des ressources humaines et qui va être chargé à la commande que nous lui donnerons, de construire et de constituer l'ensemble des besoins. C'est une sorte de consultant à part que c'est un agent d'une collectivité qui est déjà en poste RH et qui viendra nous apporter cet accompagnement. Donc c'est une aide sur une mission précise qui va durer le temps qu'il sera

nécessaire, j'espère qu'elle ne sera pas trop longue. Parallèlement à ça, nous avons un nouveau logiciel, que nous allons pouvoir mettre en place, pour la gestion de carrière de nos agents, qui déclenche au bon moment l'ensemble des besoins pour nos agents. On a besoin de cet accompagnement pour pouvoir mener à bien cette opération. Le montant horaire brut de la vacation sera assurée pour 71.42€ pour les différentes prestations qui seront demandées au fur et à mesure. Mise au vote. Voté.

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

Précision : De nombreux sujets « ressources humaines » semblent à revoir. Au précédent conseil municipal, le maire avait annoncé en effet la nécessité de travailler sur le sujet : mise en place d'un Compte Epargne Temps, mise à jour du cycle annualisé du service école, mise en place d'astreintes pour les services techniques et la police municipale, mise en place des entretiens professionnels de manière pérenne, etc.

Ces évolutions font suite à l'intervention d'un syndicat de la fonction publique territoriale, auprès duquel plusieurs agents de la mairie se sont rapprochés.

Durant la campagne électorale, le Collectif avait clairement identifié la nécessité d'une gestion plus moderne des hommes et des femmes au service de notre commune et notre envie de réfléchir à l'encadrement des équipes.

C'est à lire ici : <http://lecollectif34270.canalblog.com/archives/2020/03/09/38086474.html>

19. Recensement des besoins saisonniers de personnel

Alain Barbe :

Recenser les besoins de personnel vacataire saisonnier pour l'année 2021 : C'est pareil, on doit voter avant la fin de l'année les éventuels besoins en agents dans les différents services. On prévoit 2 agents pour les services techniques pour la période estivale, 6 agents pour le service enfance, notamment pour la période d'été et 1 agent pour le service jeunesse, pour accompagner le directeur lors de sorties et diverses activités pour les jeunes pendant l'été. Voilà les besoins. Pour chaque poste nous avons des exigences, comme le BAFA pour encadrer les activités jeunesse. C'est un prévisionnel, je le répète. Mise au vote, voté.

VOTES POUR : 19

VOTES CONTRE : 0

QUESTIONS ORALES DU COLLECTIF DES MATELLES

Alain Barbe :

J'arrive aux questions orales déposées par les élus du Collectif. Il y en avait beaucoup, je voudrais faire une petite observation, il y en a beaucoup et en fin de conseil, il faudrait peut-être faire en sorte, vous savez qu'on a 30 minutes ...

Gwenaëlle Guerlavais :

Vous pouvez les mettre au début, mettez-les avant !

Alain Barbe :

Ce sont les questions, Gwenaëlle (Guerlavais) pendant l'ensemble de ce conseil, tu es allée au fond, avec un bon nombre de questionnements auxquels j'ai pris soin de répondre.

Gwenaëlle Guerlavais :

Oui.

Alain Barbe :

Là, concernant les questions qui me sont posées, il y a des questions importantes, stratégiques qui engagent la commune, donc ce n'est pas qu'une réponse de coin de table. Alors si vous voulez une réponse de coin de table je peux vous en faire une, ça va pas durer longtemps. Je pense que c'est dommage, sur des questions qui sont d'ordre politique, importantes, qu'on puisse pas avoir le temps d'aller au fond. (...) Je resterai fidèle aux 30 minutes qui nous sont accordées pour cet exercice.

Gwenaëlle Guerlavais :

La dernière fois, vous nous aviez fait à peu près la même remarque et en fait je l'avais chronométré on avait le même nombre de questions et on a fait 35 minutes. Il y avait un dépassement de 5 minutes mais de fait je suis partie sur le même nombre de questions.

Maintenant en effet, le règlement intérieur le prévoit, si ça prend trop de temps, on peut le décaler, on peut vous l'envoyer par question écrite par la suite. Vous pouvez aussi faire le choix de faire une première réponse et qu'on en reparle à un prochain conseil municipal.

Encore une fois, ce sont des questions qui sont posées par des habitants et il me semble important que vous puissiez leur répondre.

Précision : Deux conseillères municipales de la majorité ont définitivement quitté le conseil municipal au moment des questions orales du Collectif. Un brouhaha s'est installé, comme si, pour certain(e)s le conseil municipal était terminé... et les feuilles d'émargement de fin de séance circulaient alors que le maire répondait aux questions, ce qui était peu respectueux et fort désagréable.

QUESTION 1 – PROJET DE MICRO-CRECHE

Oriane. Campos :

Première question sur la petite enfance. Vous avez porté, ces deux derniers mandats, le projet d'installation d'une micro-crèche sur les Matelles. Il s'agissait d'abord d'un projet de micro-crèche intercommunale, puis d'une micro-crèche avec un acteur privé (TPF).

Où en est ce projet de micro-crèche ? Est-il abandonné ? Et si oui, pourquoi ? La chaîne de crèches associatives TPF avait réalisé une étude sur les besoins en vue d'une potentielle installation. Quels étaient les points forts des résultats de cette enquête ? Une étude des besoins en accueil petite enfance existe-t-elle à l'échelle du Grand Pic Saint-Loup et/ou de la commune des Matelles ?

Alain Barbe :

Je ne vais pas avoir la méchanceté de prendre 30 minutes pour répondre à la première ! Mais je pourrais. Plus raisonnablement, déjà la question vous la posez à qui ? Au maire de la commune des Matelles ? C'est bien au maire que vous posez la question ? Donc c'est le maire qui va répondre. Je n'ai pas porté de projet d'installation de crèche ou de micro crèche, je n'en n'étais pas compétent, on aurait pu réfléchir à une crèche communale mais ça n'a jamais été à l'ordre du jour alors que la Communauté de communes (*Ndlr : dont le maire des Matelles est le président ...*) avait pris le sujet des crèches et de la petite enfance. Je maîtrise un petit peu le sujet des 2 côtés et je ne sais pas si je dois apporter une réponse communale ou intercommunale. Dans ce domaine on est sur ces 2 piliers. Vous vous rappelez en effet, il y a une étude qui a été lancée en 2010 par la CCGPSL pour identifier sur le territoire les besoins en petite enfance.

Notre commune des Matelles a été identifiée avec une potentialité à accueillir au regard du bassin de vie qui est le nôtre, une installation.

On ne parlait pas de micro crèche à l'époque, on parle de crèche communautaire. Pour ce faire, on avait pris quelques contacts pour analyser les lieux potentiels à l'installation d'une possible crèche sur notre commune. La maison de retraite de Notre-Dame des Champs et notamment les locaux de la congrégation Notre-Dame-des-Vignes, répondait aux exigences de locaux avec un espace qui aurait pu être aménagé. La CCGPSL a engagé une étude, pratiquement une APS, avec un chiffrage qui n'a pas donné suite derrière à une concrétisation. La congrégation n'a pas voulu aller plus loin dans la mise à disposition de ses locaux. Donc le projet s'est arrêté. En ce qui concerne la commune des Matelles, on n'a jamais porté de projet de crèche et en ce début de mandat, on l'avait dit pendant notre campagne, qu'on voulait consolider le travail accompli par nos assistantes maternelles qui font un travail remarquable pour notre commune au service de nos habitants. Notre orientation a été de les accompagner et de leur mettre à disposition, après s'être engagé dans une association, le local du troisième âge tous les matins pour leur permettre d'être ensemble avec les enfants, d'aller au parc. Ça a été notre trajectoire qu'on a suivie. Parallèlement à ça les travaux communautaires continuent.

Je suis contre les crèches municipales, il faut que ce soit intercommunal. (...).Aujourd'hui il nait des projets privés avec des sollicitations permanentes, une fois par mois, je reçois des demandes de rendez-vous par des porteurs de projet de micro crèches privées. **La micro crèche privée aujourd'hui cherche la mise à disposition de locaux pas chers ou des terrains pas chers, on n'a pas ça sur notre commune, donc ils poursuivent leur chemin et ils cherchent ailleurs.** Il existe 5 crèches avec 145 places sur le territoire.

Choix d'accompagnement des assistantes maternelles dans leurs activités. Le projet crèche associative TPF, je ne sais pas ce que c'est, je n'ai pas commandé cette étude donc je n'en connais pas les résultats.

Précision du Collectif :

Nous avons été surpris par la réponse du maire qui dit désormais n'avoir jamais porté de projet de micro-crèche. Sur notre blog, vous trouverez le bilan que le maire des Matelles faisait de son mandat 2008-2014 et dans lequel il indique clairement : « la mairie participe activement à l'étude de l'implantation d'une micro-crèche sur notre commune (...) même si la mairie des Matelles ne peut prendre en charge la totalité de ce projet, elle a été et reste très active sur ce dossier. »

Par ailleurs, nous pouvons affirmer avec certitude, qu'en 2019, le maire a accueilli et accompagné plusieurs porteurs de projets de micro-crèche, dont l'un était porté par l'une de ses actuelles conseillères municipales.

Des projections avaient imaginé une structure d'accueil petite enfance dans l'ancienne poste, puis dans l'ancienne école maternelle. C'est le maire qui a mis en contact TPF avec les porteuses matelloises d'un projet de micro-crèche.

Au-delà de ce revirement, le Collectif regrette l'opposition faite par le maire entre deux modes de garde, l'un individuel, l'autre collectif. Notre village qui accueille de plus en plus de jeunes couples et de familles devraient pouvoir offrir le choix aux parents.

Par ailleurs, lors de nos porte-à-porte durant la campagne électorale, plusieurs couples ont témoigné de leurs difficultés à trouver quelqu'un pour garder leur enfant.

QUESTION 2 – PRIME COVID

Oriane Campos :

Les agents de la commune ont-ils reçu une « prime Covid » lors du premier confinement (mars 2020) ? Et lors du second confinement (novembre 2020) ?

Si oui, quelles catégories et quels services ont été concernés ? Selon quels critères cette prime a-t-elle été versée ? Merci de nous préciser les règles d'attribution. Si le personnel de mairie n'a perçu aucune prime ; pourriez-vous nous expliquer ce choix ?

Alain.Barbe :

En effet, aucune prime Covid n'a été versée au personnel tout simplement parce qu'on a considéré que notre personnel n'a pas été en exposition particulière en lien avec le Covid, on a fait en sorte de protéger le personnel. Je rappelle que ces dispositions étaient tout de même orientées pour des établissements spécialisés (soin, enseignement, éducation adaptée, accompagnement social, médico-sociaux...) on est quand même éloignés du contexte.

On n'a pas versé de prime Covid, on a fait des décisions modificatives qui étaient nécessaire pour réalimenter le budget RH, là par contre ça aurait mérité une augmentation de crédit par rapport à notre prévisionnel de budget. Là pour 2020 il n'y a pas de prime prévue pour les salariés. Par contre 2021, on

fera le bilan, on verra dans quelle configuration on se trouve et si des primes devaient être attribuées, elles le seront pour des implications particulières.

Précision du Collectif :

Il semble que le versement d'une prime Covid avait été évoqué auprès de certains agents. Dans tous les cas, elle était légitime, selon les élu(e)s du Collectif, notamment pour les agents du service petite enfance qui étaient en contact direct avec les enfants au premier confinement, à une période où les autorités les disaient contagieux, qui ont accueilli les enfants du personnel soignant, puis qui ont travaillé à des aménagements conséquents pour une reprise « normale » de l'école.

QUESTION 3 – SECURITE PIETONS – CŒUR DE VILLAGE

Oriane Campos :

Des études sont en cours pour réaménager le cœur de notre village. Il s'agit d'un processus long, qui prendra plusieurs années. En attendant, un sentiment d'insécurité peut être ressenti par les piétons qui fréquentent les commerces le long de l'axe central du Val de Montferrand. Cela tient à la fois à la vitesse excessive de certains automobilistes, mais aussi à l'absence de trottoir d'un côté de cette rue.

En attendant la réalisation des travaux à long terme sur la traversée du village, quelles solutions de mise en sécurité, à court et moyen terme, peuvent-être envisagées et proposées par la mairie ?

Alain Barbe :

Tous les dispositifs devront se faire en partenariat avec le Département de l'Hérault parce qu'on est sur la voie départementale, ça fait partie du projet d'étude urbaine. En attendant les premières mesures qui sont prises c'est de dégager les trottoirs de tout ce qui peut les encombrer (...) La première des règles c'est de désencombrer le peu d'espace qui reste pour les piétons. Cette mesure a été appliquée récemment. Ensuite la configuration de notre village est ainsi faite. Les dispositifs béton qui protègent les piétons sont là, c'est pas très confortable mais ça a le mérite d'exister.

Il faut par contre lutter contre la vitesse. J'en appelle à tous les Matellois et Matelloises, quand je me promène dans le village j'en croise des Matellois et des Matelloises qui roulent un peu vite. C'est notre sécurité à tous, donc mon message de ce soir pour répondre à la question posée, faisons tous un vrai effort par notre comportement. On a mis devant le tabac presse une priorité à droite, il y en a qui s'arrêtent qui croient que c'est une place de stationnement. C'est pas fait pour ça, il y en a d'autres qui ne s'arrêtent pas du tout. C'est l'effort de chacun avant tout, par la suite on fera mieux. Je profite de cette question pour aborder l'appel à projet qui a été lancé par le département de l'Hérault, concernant la possibilité, et nous avons un projet qui a été retenu, sur la route des Cévennes, avec la proposition de sécurisation de la route des Cévennes. Je voulais montrer ici toute la satisfaction du conseil municipal et je remercie notre administré qui a déposé pour l'ensemble de la commune cette proposition d'aménagement. Pour autant j'ai été un peu chagriné par le montant qui a été attribué à cette opération. Je le rappelle ici 5 000€. Moi vous savez, si pour 5 000€ on peut refaire la problématique de la route des Cévennes je veux bien casser le budget et je veux bien vous la promettre et vous l'aurez dans vos souliers devant le sapin de Noël. Est-ce

que ça vous convient ? Moi forcément pour 5 000€ je ne vois pas ce qu'on va pouvoir faire. Je suis un peu déçu de cette qualification d'un sujet important qui laisse penser qu'aujourd'hui c'est de la négligence communale, permettez-moi de le dire, je suis pas tout à fait d'accord. Ce dispositif je l'accompagne de tous mes vœux mais j'aimerais qu'on mette la bonne hauteur de ce qui est réellement nécessaire sur cette voirie pour rendre la sécurité aux riverains. Merci d'avoir posé cette question, c'est une bonne occasion pour moi d'y répondre.

QUESTION 4 – FIBRE OPTIQUE – INTERNET TRES HAUT DEBIT

Christian Cayssiols :

A l'heure du tout internet ou presque, il nous semble important de communiquer sur le déploiement de la fibre optique dans notre village. Si l'arrivée de la fibre jusqu'au NRA a permis à un certain nombre d'habitants d'améliorer leur débit, nous sommes encore loin du Très Haut Débit. Il y a quelques semaines, une affichette a été déposée dans l'entrée d'un bâtiment de la route des Cévennes, générant des interrogations. Voici les questions que nous vous posons.

- **La première porte sur le déploiement de la fibre optique aux Matelles : Le Département de l'Hérault et son prestataire vous ont-ils transmis un calendrier précis, avec les zones concernées ? Et peut-on envisager une date pour avoir la fibre optique aux portes de nos maisons ?**
- **La seconde concerne ce que les habitants auront à faire : quelles démarches devront-ils entreprendre ?**

Alain Barbe :

Le programme de déploiement de la fibre sur le Département de l'Hérault est prévu sur une période étalée de 2018 à 2022. Il reste 2 ans pour terminer ce déploiement. Il a été confié à la société Covage qui est chargée de la mise en œuvre et de la commercialisation. En ce qui concerne notre commune, moi je n'ai pas de calendrier. La société Covage est intervenue il n'y a pas très longtemps, elle a posé dans le village des petits boitiers en lien avec les câbles qui sont déjà existants. Ça a été un petit peu compliqué pour nous parce qu'ils ont été obligés de demander des autorisations notamment auprès des architectes des bâtiments de France qui m'ont interrogé sur le fait que moi aussi je puisse donner un avis sur ces installations parce que le but n'était pas de recréer des lignes un peu partout. Le calendrier aujourd'hui je ne l'ai pas, par contre sur le site "heraultnumerique.fr", il y a la possibilité pour chacun de nos administrés de pouvoir déjà vérifier qu'il a bien les conditions requises au très haut débit mais je ne crois pas qu'ils y trouvent un calendrier précis. Le nœud de raccordement à la fibre qui a été construit par la municipalité il y a maintenant 5 ans est prêt, structuré, d'ailleurs la fibre y a été amenée. Maintenant il va falloir tirer la fibre dans tout le village, dans l'ensemble des réseaux en place télécom. Là j'ai des craintes. Moi je le dis très clairement ce soir, il n'est pas question d'accepter les poteaux en bois partout dans le village pour pouvoir amener de la fibre.

Moi je ne vais pas du tout valider cette opération. Une fois que ce sera fait, chaque foyer aura un boitier à côté de l'arrivée du téléphone et il sera à la charge de chacun de faire la poursuite de cette fibre jusqu'à la maison, ce qui n'est pas une mince affaire. J'en mesure les travaux qui vont être nécessaires pour chacun

de nous et tout ça va avoir un coût. Voilà à peu près la situation, moi je n'ai pas de calendrier, je sais une chose c'est qu'en 2022 tout doit être prêt, ça va bouger et j'espère que tout se passe bien et qu'on ne soit pas confrontés à des installations farfelues.

QUESTION 5 – LES PIGEONS

Christian Cayssiols :

Des habitants du vieux village, fortement impactés par les fientes de pigeons, continuent de se plaindre de ce désagrément, qui pose aussi des problèmes sanitaires. Certes, la COVID a perturbé les opérations prévues sur le pigeonnier et nous avons bien lu l'article du dernier Matellois. Cependant, il faut bien prendre en compte les plaintes des riverains et rechercher d'autres solutions. La question est donc : Outre le nettoyage quotidien des ruelles, quels autres mécanismes de lutte peuvent-ils être proposés par la mairie ?

Alain Barbe :

Il faut faire attention car il ne faut pas maltraiter l'animal ni lui nuire donc on doit trouver une politique de prévention sans éradiquer le pigeon. Deux méthodes aujourd'hui existent, la mise en place du pigeonnier contraceptif mais l'agent qui intervient a été empêché par le ministère de l'agriculture à cause du Covid. On était bien partis, ça allait mieux puis tout s'est arrêté en pleine reproduction, et en plus on n'a pas que des pigeons, il y a des choucas. Alors qu'est-ce qu'on fait ? On fait en sorte de nettoyer tous les vendredis pour que le village soit propre au moins les weekends, le reste du temps il faut faire attention au nourrissage car il y a des personnes qui nourrissent les pigeons donc on ne va pas s'en sortir. On attend la possibilité de pouvoir remettre le système en route, s'il faut refaire une campagne de piégeage on pourra l'envisager mais pour l'instant on est bloqués. Les autres solutions c'est la pose de grillages, les filets et les picots. Ça marche plus ou moins bien, alors oui on est ennuyés mais je pense qu'on est sur la bonne voie, il faut continuer et on finira par y arriver.

QUESTION 6 – PUBLICITE APPEL D'OFFRES

Gwenaëlle Guerlavais :

Deux dernières questions concernant les appels d'offres. Pourriez-vous nous rappeler dans le détail les seuils de procédure ainsi que les seuils de publicité auxquelles est soumise notre commune ? En cas de publicité « libre ou adaptée », sur quels supports la mairie a-t-elle choisi de faire connaître les appels d'offres et d'informer les candidats ? Quels ont été les marchés concernés par ces procédures et cette publicité en 2020 ?

Alain Barbe :

Oui il y a eu augmentation des seuils qui est passé de 40 000 à 70 000 très récemment, c'est le décret du 22 juillet qui a remonté les seuils des marchés publics, on applique la grille. Après pour la publicité on fait

la publication habituelle, le BOAMP (*Ndlr : Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics*), Midi Libre, tout ce qui est nécessaire comme le font la plupart des annonces légales, évidemment on les pratique, il y a également le journal officiel de l'union européenne aussi. Et concernant les projets qui sont en cours, j'en ai quelques-uns, il y a les travaux chemin de Moularès, le marché est engagé et l'ouverture des plis est la semaine prochaine (mercredi). Et il y a la délibération qui a été prise ce jour pour l'étude urbaine qui fera l'objet aussi d'un appel d'offre mais je ne crois pas qu'il y en ait d'autres.

Pierre Ader :

Une précision par rapport au Covid, le marché public c'est 40 000 € HT, en dessous c'est une consultation qui est libre, le seuil est passé à 70 000 € HT pour le marché des travaux et là, ça a été publié hier au journal officiel, l'Etat le passe à 100 000 € HT, c'est la loi ASAP (*Ndlr : Accélération de la Simplification de l'Action Publique*) jusqu'à fin 2022.

Gwenaëlle Guerlavais :

Ca ne faisait pas partie de la question mais avec le nouveau site internet, pourquoi pas mettre les appels d'offre pour les publier ?

QUESTION 7 – FERMETURE DES RESTAURANTS

Gwenaëlle Guerlavais :

La dernière question portait sur la fermeture des restaurants. Vous le savez, on a 3 restaurants dans notre commune qui ont été fermés au premier confinement, qui le sont jusqu'au 6 janvier d'après les dernières annonces gouvernementales si elles ne changent pas, ces fermetures les impactent fortement et peuvent hypothéquer leur avenir. Comment la commune peut-elle les aider et des mesures de soutien ont-elles été déjà proposées ?

Alain Barbe :

A l'échelle communale, je suis vraiment désolé mais c'est pas le bon niveau. On est une petite commune rurale, on ne peut pas faire. Par contre il y a de nombreux dispositifs qui sont mis en place, l'Etat notamment dans le plan de relance, le tourisme, la banque des territoires avec des prêts qui sont consentis, des reports de charges, il y a l'URSSAF aussi. La difficulté est la complexité de l'ensemble des mesures. (...) Le problème lorsque les petites entreprises se connectent sur les sites il y a toujours une case qu'ils ne cochent pas et se retrouvent dans la panade. Les aides qui leur sont attribuées ne sont pas toujours dimensionnées à leurs problèmes, on en est vraiment désolés, on essaie de les accompagner, Cédric (Garnier) a fait le nécessaire, du moins à ceux qui en ont exprimé le besoin, parce que ceux qui leur apportent la meilleure information aujourd'hui ce sont leurs comptables. Les services de l'interco sont là aussi pour répondre à leurs besoins. En ce qui concerne la brasserie bar du Donjon, qui est dans un local communal, pour l'instant on a fait du report de loyer car il est interdit aujourd'hui d'exonérer un loyer en tant que collectivité. Pour autant on a suspendu mais on devrait mandater des loyers. Pour les autres

établissements, ils sont dans des locaux privés, ils louent des bâtiments, il faut que le bailleur soit indulgent. On fera le point avec eux.